

**Comité Technique de réseau de la DGAC
Ordre du jour de la réunion 8 novembre 2021**

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du CT-R du 9 juin 2021 (*pour avis*)

Point n°2 : Organisation du secrétariat général et de la Direction des services de la navigation aérienne - Gestion intégrée des personnels NA et des Ouvriers de l'Etat (*pour avis*)

- Projet de note d'organisation du secrétariat général de l'aviation civile modifiée
- Projet de note d'organisation de la direction des services de la navigation aérienne modifiée

Point n°3 : Cartographie des comités sociaux et des formations spécialisées de la DGAC (*pour avis*)

- Projet d'arrêté portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile
- Projet de décision portant création de comités sociaux d'administration spéciaux et des formations spécialisées des directions et services au sein de la direction des services de la navigation aérienne
- Projet de décision portant création de comités sociaux d'administration spéciaux au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile
- Projet de décision portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées au sein de l'Ecole nationale de l'aviation civile (*pour information*)

Point n°4 : Prime de restructuration de service (PRS) – ACS Fort-De-France (*pour avis*)

- Projet d'arrêté désignant une opération de restructuration ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint

Point n°5 : Présentation du projet de loi de finances 2022 (*pour information*)

Point n°6 : Présentation AIT (*pour information*)

Point n°7 : Mise en place d'un comité développement durable (*pour information*)

Questions diverses

FEETS-FO

1. Point sur les dossiers européens : réforme ciel unique, révision plan perfo NA, taux de redevances route ...
2. Possibilité de report des congés 2021 jusqu'au 28/02/2022
3. Non renouvellement des contrats infra-annuels (CDD)
4. Retard dans le paiement des heures sup des ouvriers (OE et CDI)